



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 13118

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de création d'une halte-garderie dans le quartier Au Mordac à Champigny-sur-Marne dans le Val-de-Marne. La mise en place de cette halte-garderie assurerait l'accueil occasionnel d'enfants moyennant des paiements partiels des journées voire des semaines de garde permettant aux familles de faire garder leurs enfants ponctuellement sans avoir à faire de grands déplacements et de contribuer au bien-être et à l'animation de ce quartier qui en a tant besoin. Ce projet a été conçu par une association « Au Royaume des Bambins » au Mordac - 11, rue Racine, 94500 Champigny-sur-Marne qui dispose des personnels bénévoles nécessaires et de l'assistance d'une auxiliaire puéricultrice diplômée pour faire fonctionner cette structure mais manque de moyens financiers pour obtenir et aménager le local d'accueil. Une subvention de la direction des affaires sociales ou des services de la protection maternelle et infantile (PMI) permettrait la réalisation de ce projet. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de création d'une halte-garderie dans le quartier Au Mordac, à Champigny-sur-Marne dans le Val-de-Marne. L'accueil des jeunes enfants relève de la compétence des communes, des conseils généraux et des caisses d'allocations familiales. En conséquence, en dépit de l'intérêt social que revêt ce type de projet, il n'appartient pas au ministère de l'emploi et de la solidarité de financer de telles structures. Il revient au promoteur du projet de rechercher des financements au plan local. La direction départementale des affaires sanitaires et sociales du département dispose cependant de crédits qui peuvent permettre de soutenir et de cofinancer le démarrage d'actions innovantes développées dans le champ de l'enfance. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place une politique familiale plus juste et à améliorer la vie quotidienne des familles. La conférence de la famille de juin dernier, dans ses travaux préparatoires, a reconnu le rôle essentiel joué par les actions précoces de prévention auxquelles concourent les modes d'accueil. Un certain nombre de mesures ont été préconisées en vue d'aider les communes à développer des modes d'accueil mieux adaptés aux besoins des parents confrontés à l'évolution du monde du travail, et à soutenir des actions d'accompagnement de la parentalité tout en favorisant le lien social. Les prestations versées aux structures par les caisses d'allocations familiales devraient ainsi, à l'avenir, mieux tenir compte des charges financières liées à l'accueil d'enfants de familles modestes. Le projet de halte-garderie innovante à Champigny-sur-Marne devrait ainsi pouvoir bénéficier de meilleures conditions pour sa réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13118

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2023

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6563